

La reproduction nationale

Sébastien Roux, Jérôme Courduriès

▶ **To cite this version:**

Sébastien Roux, Jérôme Courduriès. La reproduction nationale. Genèses. Sciences sociales et histoire, 3 (108), 192 p., 2017. halshs-01558641

HAL Id: halshs-01558641
https://shs.hal.science/halshs-01558641

Submitted on 9 Jul 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Version auteur - Acceptée pour publication
A paraître dans *Genèses,* n° 108 (La Reproduction nationale – 2017)

Sébastien Roux
Chargé de recherche au Cnrs, LISST-Cas (UMR 5193)

Jérôme Courduriès
Maître de conférences à l'Université Toulouse Jean Jaurès, LISST-Cas (UMR 5193)

Avec le support du programme ANR ETHOPOL ANR-14-CE29-0002

La reproduction nationale

> « […] entre famille et nation, la philosophie politique le sait depuis longtemps mais on l'a trop souvent oublié dans le feu des controverses contemporaines, c'est la définition même des sociétés modernes qui se joue » (Fassin 2009 : 381).

Benedict Anderson propose une définition classique et minimale de la nation comme « communauté politique imaginaire, et imaginée comme intrinsèquement limitée et souveraine » (2002 [1983] : 19). Si, suivant l'auteur, les nations sont par définition « limitées », elles s'opposent les unes aux autres et accordent à chacun·e une identité exclusive, historiquement construite, mais nécessaire et constituante (Gellner 1989 [1983]). On naît Français·e, Allemand·e, Américain·e, rarement bi- ou pluri-national·e, jamais apatride (sauf cas exceptionnel[1]). Cette naissance situe, marque et accorde une place, qui dit – par le « nous » (national et collectif) – ce qu'est le « je » (individuel et singulier). Ainsi, la nation incorpore autant qu'elle est incorporée : on *est* la nationalité que l'on nous assigne et que l'on nous attribue, et dans laquelle on se reconnaît comme l'on est reconnu·e. La filiation procède d'une logique analogue. Elle positionne également les individus de manière

spécifique et singulière en les « inscrivant dans le monde social » (Steinberg 2016 : 252 ; Porqueres i Gené 2009). Par la place qu'on leur attribue, ils deviennent membres d'une famille et, au-delà, d'un groupe de parenté qui énonce ce qu'ils sont tout en les invitant à se formuler comme tels.

Mais la nation et la filiation ne sont pas seulement des inscriptions « imaginaires » qui, tour à tour, diraient une vérité des sujets qui se connaîtraient et se reconnaîtraient alternativement comme filles et fils d'une patrie ou d'un *pater*. Nation et filiation sont, dans le même temps et paradoxalement, conjointes et causales. Elles sont intriquées, se répondent et se renforcent tout en se produisant et se reproduisant réciproquement. Si nous sommes autant les fils et les filles de nos parents que de notre pays, nation et famille entretiennent (également) un rapport de causalité. Ainsi la filiation est le mode privilégié par lequel se transmet l'appartenance nationale. Le *jus sanguinis* (qui ne s'efface pas devant le *jus soli* lorsqu'il existe) ne fait pas qu'inscrire les générations successives dans une même communauté ; il confère aussi aux parents le droit de transmettre leur nationalité à leurs enfants, en accordant à la famille l'évidence et la légitimité nécessaires pour octroyer un bien symbolique devenu patrimonial. En retour, l'État, par le droit, valide, reconnaît et institue la filiation, disant – de manière « officielle » et définitive[2] – de qui nous sommes les enfants. En effet, l'état-civil fait exister la famille ; il ne la recense pas, il l'édicte. Famille et nation procèdent ainsi d'une logique similaire et participent d'un projet commun : celui de nous faire exister comme sujet situé, comme un élément en relation avec d'autres dont l'identité singulière est nécessairement déterminée par l'appartenance à un collectif transcendant qui, en retour, légitime et institue.

Dangereuse nature

Cette intrication est d'autant plus forte que nation et filiation nous apparaissent, selon des modalités spécifiques, relever d'une « évidence naturelle ». Corps individuel et corps national fonctionnent ici sur un principe métaphorique analogue (Scheper-Hughes et Lock 1987) : le ventre maternel engendrerait l'enfant comme la matrice nationale le citoyen. On conçoit la famille comme on pense la nation : un lieu premier et primordial, dont l'évidence se fonde en nature – dans la vérité de nos liens biologiques supposés ou la rationalité d'un droit

naturel fantasmé. Toute réalité qui se situerait en dehors (ou à côté) de la naturalité supposée des situations majoritaires apparaît au mieux artificielle, au pire suspecte voire dangereuse.

En ce qui concerne la filiation, d'abord, l'actualité récente des débats et controverses autour du droit de la famille, provoqués pour partie par le développement des technologies d'assistance à la reproduction et l'extension d'un souci égalitaire, souligne avec force la sensibilité politique qui entoure toute remise en cause de l'idéologie naturaliste contemporaine. Dans ce contexte particulier, la filiation – parce qu'elle touche directement à la reproduction et à la transmission, et parce que les principes qui la fondent paraissent à tort immuables – suscite des inquiétudes intenses. Ouverture contestée de l'adoption aux personnes de même sexe, controverses « éthiques » autour de la procréation médicalement assistée (PMA) et de la gestation pour autrui (GPA), émergence d'un « droit d'accès à ses origines », levée sous conditions de l'anonymat garanti jusqu'ici par l'accouchement sous le secret, divulgation potentielle de l'identité des donneurs et donneuses de gamètes… Ces nouveaux problèmes sociaux – et la manière dont ils sont débattus – témoignent d'abord de la force des hiérarchies implicites qui valorisent le gène et le sang sur la volonté et la convention. Mais ils disent aussi à quel point la référence à la « nature », alors même qu'on la mobilise pour s'abriter derrière la fausse objectivité du biologique, est un projet qui – loin de s'imposer seul – nécessite l'action et l'engagement de promoteurs et d'entrepreneurs de l'évidence, en lutte non pour la reconnaissance d'une réalité déjà présente mais pour sa construction et son imposition.

Si l'on observe, ensuite, le traitement des questions nationales, la virulence actuelle de la parole xénophobe – voire raciste – témoigne d'une inquiétude similaire : toute configuration « non naturelle » apparaît aujourd'hui comme un danger menaçant potentiellement le régime « normal » d'une identité glorifiée – blanche et de « racines chrétiennes » dans le cas français. L'étranger, s'il est « adopté » par la communauté, est invité à s'intégrer, se fondre et se dissoudre dans un creuset intégrateur (Noiriel 1988). À l'inverse du « national » dont l'appartenance et l'affiliation ne sont jamais interrogées, l'étranger apparaît, au mieux, comme le produit d'une extériorité à désigner et traiter par des politiques spécifiques qui affirment sans relâche sa différence et son altérité (Mazouz 2017), au pire comme une menace à combattre pour la préservation d'une pureté fantasmée que l'on forge en opposition. Ainsi, si la nation est devenue une (fausse) évidence, l'affirmer, la protéger voire la sauvegarder des périls qui la menaceraient relèvent bien, comme pour la famille,

d'une entreprise rationnelle, d'un projet politique et d'une vigilance morale (Dorlin 2006), qui n'ont de cesse d'agir socialement pour la défense de la nature sans que jamais personne n'interroge le paradoxe de la nécessité du social pour que s'impose le naturel.

Inquiétudes

Dans son ouvrage *L'empire du ventre. Pour une autre histoire de la maternité,* Marcela Iacub nous invite à penser ensemble les « soucis natalistes et nationalistes » (Iacub 2004 : 337), pour mettre en question les projets qu'ils défendent et leurs effets politiques, pour soi comme pour les autres. Les différentes contributions du dossier ont cherché à reproduire ce geste : elles traitent de situations où l'évidence du lien entre nation et filiation est mise à mal, pour dévoiler la force de l'impensé qui les unit. Suivant une démarche classique en sciences sociales, c'est par l'étude des situations problématiques – et l'analyse empirique des dispositions qui visent à y répondre – que nous avons cherché à saisir ce qui relie questions nationales et reproductives. En effet, et comme l'ont montré les travaux d'Emmanuelle Saada sur la « question métisse » dans les colonies françaises (Saada 2007) ou les recherches d'Ann Stoler sur la gestion des unités domestiques en régime colonial (Stoler 2013 [2002] ; Stoler et Cooper 2013 [1997]), l'analyse des configurations ambiguës ou indéterminées s'avère particulièrement heuristique pour mettre au jour les tensions et les enjeux qui entourent l'articulation entre famille et nation et, à travers elle, questionner nos appartenances et nos identités.

Dans la première contribution, Sylvie Steinberg revient sur les bouleversements de la filiation et de la citoyenneté à partir du traitement des « bâtards » par la Révolution de 1789. A l'inverse des pratiques antérieures, la nouvelle République entend considérer ses enfants en égaux, quelles que soient leurs conditions de naissance. Qu'ils soient légitimes ou illégitimes, tous les enfants sont désormais insérés dans le corps national qui doit traiter à équivalence les fils de France. Ce geste, dont on a pu oublier la radicalité, a profondément transformé la manière de concevoir la filiation et la citoyenneté naissante en affirmant l'inviolabilité d'un droit *à* la famille et *à* la nationalité, et donc l'inaliénabilité des appartenances que confère la naissance. Pourtant, si la première législation révolutionnaire permet aux bâtards d'accéder à la citoyenneté, ils n'acquièrent pas tous les droits privés ouverts aux enfants légitimes - une minorité seulement pouvant succéder à leur père – et les inégalités de genre continuent de

maintenir les filles en position inférieure (par l'exclusion, notamment, du droit de vote). Enfin, les nouvelles dispositions sur la famille finissent de consacrer la différence substantielle entre père et mère, l'homme se distinguant par son rôle de maître de la famille et de citoyen autonome « doué de volonté ».

Jérôme Courduriès poursuit cette réflexion sur la naissance illégitime dans le contexte contemporain de la gestation pour autrui. À partir d'une enquête menée auprès de couples français recourant à des femmes nord-américaines pour porter leur enfant, il étudie comment les individus composent avec des interdits juridiques et des réprobations morales pour mener à bien des projets familiaux externalisant la grossesse hors du couple parental. À partir d'entretiens approfondis conduits auprès de parents d'intention et du magistrat français compétent en matière d'état-civil des enfants nés à l'étranger, il révèle comment l'hétérogénéité des systèmes juridiques nationaux (et les principes moraux qui les fondent) transforme les États en espaces d'opportunités ou de restrictions – conduisant les parents d'intention à des stratégies et des arbitrages complexes qui interrogent la porosité des frontières et les ajustements politiques et moraux induits (et transformés) par les mobilités.

Mélanie Gourarier propose ensuite un article sur le recours aux tests ADN dans les processus de regroupement familiaux aux États-Unis, afin d'interroger le statut accordé à la « vérité » (biologique) de la filiation. Son enquête ethnographique, conduite dans un laboratoire new-yorkais qui pratique des tests ADN, interroge la manière dont la génétique se voit mobilisée comme savoir définitif pour évaluer la valeur relative des demandes migratoires et déterminer ainsi l'authenticité des attaches familiales. En articulant entretiens, analyse discursive et observations ethnographiques, la contribution de Mélanie Gourarier interroge la manière dont les autorités en charge des questions migratoires recourent à un savoir technique (corporel mais invisible) pour légitimer leurs décisions et justifier leurs politiques sécuritaires.

Sébastien Roux, enfin, se concentre sur la quête des origines dans l'adoption internationale. À partir d'une enquête conduite en France et en Éthiopie, il montre comment la fabrique des récits biographiques – et donc la formulation des histoires personnelles – est déterminée par un dispositif complexe d'archivage et de production narrative conditionné par la puissance publique. Saisissant l'adoption comme un cas-limite, sa contribution invite à réunir logique identificatoire d'État et recherche des vérités individuelles pour penser la

manière dont se façonnent aujourd'hui les représentations du soi « véritable » et les identités actuelles.

Ainsi, le dossier n'entend pas interroger la dimension nationale des politiques reproductives, ni la part familiale des politiques nationales. Il vise bien davantage à montrer comment les subjectivités se constituent au cœur même de l'articulation entre famille et nation, car ce sont ces institutions qui, en priorité, se voient chargées d'énoncer la vérité des identités. On ne sait pas se penser en dehors des cadres familiaux et nationaux, et toute situation qui introduirait du trouble et des inquiétudes fait l'objet d'une multitude de dispositions visant à effacer la possibilité même d'une indétermination. Or ce dossier entend montrer que cette impossibilité contemporaine est, en réalité, la trace double du succès d'une même entreprise : celle de situer (et hiérarchiser) les sujets dans un corps social qui, à la question « qui suis-je ? », nous invite aujourd'hui à répondre par une morale d'état-civil (Foucault 1969).

Sébastien Roux et Jérôme Courduriès

Ouvrages cités

Anderson, Benedict. 2002 [1983]. *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*. Paris, La Découverte.

Dorlin, Elsa. 2006. *La matrice de la race. Généalogie sexuelle et coloniale de la nation française*. Paris, La Découverte.

Fassin, Éric. 2009. « Entre famille et nation : la filiation naturalisée », *Droit et société*, n° 72 : 373-382.

Foucault, Michel. 1969. *L'archéologie du savoir*. Paris, Gallimard.

Gellner, Ernest. 1989 [1983]. *Nations et nationalisme*, trad. de l'anglais par Bénédicte Pineau. Paris, Payot.

Iacub, Marcela. 2004. *L'empire du ventre. Pour une autre histoire de la maternité*. Paris, Fayard.

Mazouz, Sarah. 2017. *La République et ses autres. Politiques de l'altérité dans la France des années 2000*. Lyon, ENS éditions.

Noiriel, Gérard. 1988. *Le creuset français. Histoire de l'immigration : XIX^e^-XX^e^ siècle*. Paris, Seuil.

Porqueres i Gené, Enric. 2009. « Individu, modernité et parenté », *in* Enric Porqueres i Gené (dir.), *Défis contemporains de la parenté*. Paris, Éd. de l'EHESS : 13-31.

Saada, Emmanuelle. 2007. *Les enfants de la colonie. Les métis de l'Empire français entre sujétion et citoyenneté*. Paris, La Découverte.

Scheper-Hughes, Nancy et Margaret M. Lock. 1987. « The Mindful Body: A Prolegomenon to Future Work in Medical Anthropology », *Medical Anthropology Quarterly*, vol. 1, n° 1 : 6-41.

Steinberg, Sylvie. 2016. « Filiation », *in* Juliette Rennes (dir.), *Encyclopédie critique du genre*. Paris, La Découverte : 252-262.

Stoler, Ann Laura. 2013 [2002]. *La chair de l'empire. Savoirs intimes et pouvoirs raciaux en régime colonial*, trad. de l'anglais par Sébastien Roux. Paris, La Découverte (éd. orig. *Carnal Knowledge and Imperial Power: Race and the Intimate in Colonial Rule*. Berkeley, University of California Press).

Stoler, Ann Laura et Frederick Cooper. 2013 [1997]. *Repenser le colonialisme*, trad. de l'anglais par Christian Jeanmougin. Paris, Payot (éd. orig. *Tensions of Empire: Colonial Cultures in a Bourgeois World*. Berkeley, University of California Press).

---

1 Le caractère problématique – voire monstrueux… – de l'apatride témoigne justement de l'incongruité actuelle d'une existence où la nation ne définirait pas pour partie l'individu et/ou l'individu ne pourrait pas s'identifier à une communauté nationale (Gellner 1989 [1983]).

2 Par principe, le lien de filiation, une fois établi, est définitif. En France, il ne peut être rompu que sur décision d'un juge et dans des cas très particuliers liés à des contestations de filiation.